



Ressources humaines : rapport annuel

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel sur les ressources humaines¹ et a expliqué qu'attirer et retenir les talents et créer un environnement de travail favorable demeuraient les clés de voûte de la stratégie de l'OMS en matière de ressources humaines, en particulier à un moment où la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu de graves répercussions sur l'environnement professionnel, et où un certain nombre de mesures, y compris le télétravail, ont été introduites dans des conditions particulières.
2. La santé mentale et le bien-être du personnel ont fait l'objet d'une attention particulière et de nombreuses mesures ont été prises pour protéger le personnel contre les effets néfastes du travail à distance. L'importance de construire et de maintenir un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux a été soulignée, ainsi que les principes clés de diversité, d'équité, d'inclusion et de dignité qui ont été réaffirmés en proclamant l'année 2021 Année du personnel de l'OMS.
3. Le Comité a accueilli favorablement ce rapport détaillé et a apprécié les efforts déployés par le Secrétariat pour protéger la santé mentale du personnel, renforcer la diversité et lutter contre les comportements inappropriés. Il a exprimé sa gratitude à tous les membres du personnel de l'OMS pour leur dévouement pendant la pandémie de COVID-19, et a soutenu le principe selon lequel le bien-être du personnel devait sous-tendre les objectifs de l'Organisation.
4. En outre, le Comité a félicité l'OMS d'avoir adopté une nouvelle politique de lutte contre les comportements inappropriés, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2021. Cette politique couvre la discrimination, l'abus d'autorité et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et s'applique à tous les membres du personnel. À cet égard, il a été noté que le Secrétariat prenait actuellement des mesures pour que la politique soit mise en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, et le Comité a demandé une séance d'information pour recevoir des informations actualisées sur l'état de mise en œuvre de la nouvelle politique.
5. Le Comité a salué les tendances positives dans l'équilibre hommes-femmes et la représentation géographique mentionnées dans le rapport, mais s'est dit préoccupé par le fait que le recrutement au niveau des pays a diminué au cours de la même période, sachant que le programme de transformation ne pouvait être mis en œuvre dans les pays sans l'éventail de compétences nécessaires sur le terrain. Il

¹ Document A74/25.

a en outre noté que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour parvenir à une représentation géographique équilibrée et que la liste des États Membres non représentés ou sous-représentés restait longue. En ce qui concerne une autre question, à savoir si l'intégration du personnel du Bureau régional des Amériques dans le calcul de la représentation géographique se traduirait par une situation plus équilibrée, le Secrétariat a proposé de fournir plus d'informations.

6. Le Comité a en outre noté avec regret que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une diminution du nombre de stagiaires et a conseillé au Secrétariat de trouver des moyens novateurs de remédier à cette réduction. Dans le même temps, le Comité s'est félicité de l'introduction d'une allocation pour les stagiaires. En ce qui concerne le programme de stages, le Secrétariat a souligné que le travail à distance pour les stagiaires n'avait pas été considéré comme une solution satisfaisante car il réduisait leur exposition à l'environnement international et qu'une fois les restrictions de voyage levées, une attention particulière serait accordée à la relance du programme des stagiaires moyennant la présence des stagiaires sur place dans la mesure du possible.

7. Le Comité a demandé que de nouvelles mesures soient prises en vue d'améliorer la représentation géographique.

8. Pour ce qui est de la parité hommes-femmes, le Comité, tout en notant une amélioration globale, a exprimé ses préoccupations quant au déséquilibre entre les sexes parmi les Représentants de l'OMS et a demandé au Secrétariat de prendre des mesures correctives.

RECOMMANDATION ET PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

9. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport figurant dans le document A74/25, et a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de continuer :

- a) à faire tous les efforts possibles pour améliorer la représentation géographique ;
- b) à œuvrer en faveur de la parité hommes-femmes à tous les niveaux de l'Organisation ;
- c) à soutenir le bien-être du personnel, surtout pendant la période de pandémie actuelle ;
- d) à informer les États Membres et à solliciter leur avis, le cas échéant, sur l'élaboration de la stratégie en faveur de la diversité et de l'inclusion au sein du personnel de l'OMS, sachant que cette stratégie reposera sur les principes convenus au sein du système commun des Nations Unies.

= = =